

NOUS SOMMES
NOMBREUX À CROIRE À LA COOPÉRATION

RAPPORT
ANNUEL **2010**



Desjardins
Capital

RAPPORT DE GESTION DE CAPITAL DESJARDINS INC.

Capital Desjardins inc. (ci-après également désigné sous l'appellation « Société ») est une filiale à part entière de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (ci-après également désignée sous l'appellation « Fédération ») et a le mandat d'émettre des titres sur les marchés financiers pour ensuite investir le produit de ces émissions dans des billets subordonnés émis par les caisses membres de la Fédération.

La Société gère l'information financière en respectant le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ci-après également désignée sous l'appellation « ACVM »). La gouvernance financière de la Société est traitée aux pages 5 et 6 du présent rapport de gestion.

Le présent rapport de gestion, daté du 24 février 2011, fait état des résultats de l'analyse des principaux éléments et changements survenus dans la situation financière de Capital Desjardins inc. pour la période terminée le 31 décembre 2010 en comparaison avec l'exercice antérieur. Ce rapport doit être lu avec les états financiers audités (incluant les notes afférentes) au 31 décembre 2010 préparés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada (ci-après également désignés sous l'appellation « PCGR »). Tous les montants du rapport financier sont exprimés en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

Des renseignements supplémentaires sur la Société, y compris la notice annuelle, sont disponibles sur le site internet de SEDAR à l'adresse www.sedar.com. D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site internet de Desjardins à l'adresse www.desjardins.com bien qu'aucune information présentée sur notre site ne doive être considérée comme intégrée par renvoi au présent document.

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion est susceptible de contenir des énoncés prospectifs sur les activités et les stratégies de la Société. Ces énoncés se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « anticiper » et « pouvoir », des verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que des mots et expressions comparables.

De par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale et spécifique. Il est donc possible que ces prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs, en raison de plusieurs facteurs, ne se matérialisent pas ou s'avèrent inexacts et que les résultats réels diffèrent sensiblement. Divers facteurs indépendants de notre volonté peuvent influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Mentionnons notamment les changements d'ordre législatif ou réglementaire, l'évolution de la conjoncture économique et financière, y compris les variations des taux

d'intérêt et des cours de change, la volatilité des marchés financiers actuels, entraînant un manque de liquidités dans divers marché. Également, citons les facteurs de risques opérationnels, notamment l'aptitude de la direction à prévoir et à gérer les risques des facteurs qui précédent.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs énumérés ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions défavorables sur les résultats. Bien que la Société soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut assurer et se tenir garantie que ces attentes se révéleront exactes. La Société déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre la situation financière aux dates indiquées ou pour les périodes terminées à ces dates ainsi que les priorités et les objectifs stratégiques de la Société et peuvent ne pas convenir à d'autres fins. La Société ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par elle ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers de dollars)

À 31 décembre 2010, l'actif total de la Société s'établit à 2 922 480 \$, comparativement à 1 312 719 \$ au 31 décembre 2009. Les actifs de la Société sont composés principalement de billets subordonnés émis par les caisses Desjardins au montant de 2 900 000 \$ au 31 décembre 2010, comparativement à 1 300 000 \$ au 31 décembre 2009.

À 31 décembre 2010, les billets subordonnés des caisses Desjardins se détaillent comme suit :

■ Des billets subordonnés série C, émis par les caisses Desjardins au montant de 300 000 \$, échéant le 1^{er} juin 2017, portant intérêt au taux annuel de 6,502 %, payable par versements semestriels égaux pour les dix premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1,05 %, payable trimestriellement pour les cinq années suivantes. La Société peut, à son gré, demander l'encaissement en tout ou en partie des billets subordonnés dans le but de rembourser par anticipation les obligations de premier rang série C. Toutefois, pour tout remboursement avant le 1^{er} juin 2012, la Société devra obtenir l'approbation préalable de l'Autorité des marchés financiers (ci-après également désignée sous l'appellation « Autorité »). Les intérêts courus sont de 1 718 \$ au 31 décembre 2010.

- Des billets subordonnés série E, émis par les caisses Desjardins au montant de 500 000 \$, échéant le 1^{er} avril 2019, portant intérêt au taux annuel de 6,006 %, payable par versements semestriels égaux pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 5,02 %, payable trimestriellement pour les cinq années suivantes. La Société peut, à son gré, demander l'encaissement en tout ou en partie des billets subordonnés dans le but de rembourser par anticipation les obligations de premier rang série E. Toutefois, pour tout remboursement avant le 1^{er} avril 2014, la Société devra obtenir l'approbation préalable de l'Autorité. Les intérêts courus sont de 7 508 \$ au 31 décembre 2010.
- Des billets subordonnés série F, émis par les caisses Desjardins au montant de 500 000 \$, échéant le 1^{er} juin 2021, portant intérêt au taux annuel de 5,791 %, payable par versements semestriels égaux pour les sept premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 3,93 %, payable trimestriellement pour les cinq années suivantes. La Société peut, à son gré, demander l'encaissement en tout ou en partie des billets subordonnés dans le but de rembourser par anticipation les obligations de premier rang série F. Toutefois, pour tout remboursement avant le 1^{er} juin 2014, la Société devra obtenir l'approbation préalable de l'Autorité. Les intérêts courus sont de 2 413 \$ au 31 décembre 2010.
- Des billets subordonnés série G, émis par les caisses Desjardins au montant de 900 000 \$, échéant le 5 mai 2020, portant intérêt au taux annuel de 5,387 %, payable par versements semestriels égaux. La Société ne peut demander le remboursement par anticipation des billets subordonnés série G avant le 5 mai 2015. Le 5 mai 2015 ou après, la Société peut, à son gré, demander l'encaissement en tout ou en partie des billets subordonnés série G, moyennant l'approbation préalable de l'Autorité, dans le but de financer le remboursement par anticipation des obligations de premier rang série G. Les intérêts courus sont de 7 542 \$ au 31 décembre 2010.
- Des billets subordonnés série H, émis par les caisses Desjardins au montant de 700 000 \$, échéant le 23 novembre 2020, portant intérêt au taux annuel de 4,047 %, payable par versements semestriels égaux pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1,57 %, payable trimestriellement pour les cinq années suivantes. Le 23 novembre 2015 ou après, la Société peut, à son gré, demander l'encaissement en tout ou en partie des billets subordonnés série H, moyennant l'approbation préalable de l'Autorité, dans le but de financer le remboursement par anticipation des obligations de premier rang série H. Les intérêts courus sont de 2 990 \$ au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2010, le passif total de la Société se chiffre à 2 917 455 \$, comparativement à 1 309 328 \$ au 31 décembre 2009. Les passifs de la Société sont composés principalement

d'obligations de premier rang pour un montant de 2 888 111 \$ au 31 décembre 2010, comparativement à 1 294 349 \$ au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2010, les obligations de premier rang se détaillent comme suit :

- Des obligations de premier rang série C, totalisant 299 476 \$ (valeur nominale de 300 000 \$), portant intérêt au taux annuel de 6,322 %, payable par versements semestriels égaux pour les dix premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1 %, payable trimestriellement pour les cinq années suivantes et venant à échéance le 1^{er} juin 2017. La Société peut, à son gré, les rembourser par anticipation. Ces obligations sont garanties par une hypothèque prioritaire grevant les billets subordonnés série C. Les intérêts courus à l'égard de celles-ci sont de 1 580 \$ au 31 décembre 2010.
- Des obligations de premier rang série E, totalisant 498 202 \$ (valeur nominale de 500 000 \$), portant intérêt au taux annuel de 5,756 %, payable par versements semestriels égaux pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 4,97 %, payable trimestriellement pour les cinq années suivantes et venant à échéance le 1^{er} avril 2019. La Société peut, à son gré, les rembourser par anticipation. Ces obligations sont garanties par une hypothèque prioritaire grevant les billets subordonnés série E. Les intérêts courus à l'égard de celles-ci sont de 7 195 \$ au 31 décembre 2010.
- Des obligations de premier rang série F, totalisant 497 834 \$ (valeur nominale de 500 000 \$), portant intérêt au taux annuel de 5,541 %, payable par versements semestriels égaux pour les sept premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 3,88 %, payable trimestriellement pour les cinq années suivantes et venant à échéance le 1^{er} juin 2021. La Société peut, à son gré, les rembourser par anticipation. Ces obligations sont garanties par une hypothèque prioritaire grevant les billets subordonnés série F. Les intérêts courus à l'égard de celles-ci sont de 2 309 \$ au 31 décembre 2010.
- Des obligations de premier rang série G, totalisant 895 798 \$ (valeur nominale de 900 000 \$), portant intérêt au taux annuel de 5,187 %, payable par versements semestriels égaux et venant à échéance le 5 mai 2020. La Société ne peut rembourser par anticipation les obligations de premier rang série G avant le 5 mai 2015. Le 5 mai 2015 ou après, la Société peut, à son gré, les rembourser par anticipation. Ces obligations sont garanties par une hypothèque prioritaire grevant les billets subordonnés série G. Les intérêts courus à l'égard de celles-ci sont de 7 262 \$ au 31 décembre 2010.
- Des obligations de premier rang série H, totalisant 696 801 \$ (valeur nominale de 700 000 \$), portant intérêt au taux annuel de 3,797 %, payable par versements semestriels égaux pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1,32 %, payable trimestriellement pour les cinq années

RAPPORT DE GESTION DE CAPITAL DESJARDINS INC. (suite)

suivantes et venant à échéance le 23 novembre 2020. La Société ne peut rembourser par anticipation les obligations de premier rang série H avant le 23 novembre 2015. Le 23 novembre 2015 ou après, la Société peut, à son gré, les rembourser par anticipation. Ces obligations sont garanties par une hypothèque prioritaire grevant les billets subordonnés série H. Les intérêts courus à l'égard de celles-ci sont de 2 806 \$ au 31 décembre 2010.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

De nombreuses incertitudes, surtout au sein des pays industrialisés, ont entravé la progression de l'économie mondiale en 2010. La crise des dettes souveraines en Europe et la performance décevante de l'économie américaine ont créé beaucoup de volatilité sur les marchés financiers. Dans un tel contexte, la plupart des banques centrales ont maintenu leurs taux d'intérêt très bas. Au Canada, la hausse des prix des matières premières a favorisé le huard et les marchés boursiers. Le secteur extérieur en a souffert, d'autant plus que l'économie de nos principaux partenaires commerciaux a manqué de tonus. Malgré une demande intérieure assez solide, la Banque du Canada a cessé, en septembre, le relèvement des taux directeurs amorcés en juin. Avec des croissances prévues sous 2,5 % dans la plupart des pays industrialisés en 2011, un resserrement de leur politique monétaire est peu probable. Le Canada sera vraisemblablement le seul pays du G7 à y recourir, mais ce pas avant la mi-année.

Au cours de l'année 2010, les taux d'intérêt des pays du G7 sont demeurés à des niveaux historiquement bas en raison d'une reprise économique mondiale plutôt anémique.

Soulignons qu'aux mois de mai et novembre 2010, la Société a procédé à deux émissions d'obligations de premier rang de 900 M\$ et 700 M\$ respectivement. De plus, à la suite du renouvellement du prospectus simplifié préalable de base du 30 juillet 2010, la Société bénéficie d'un programme d'emprunt permanent sur le marché canadien lui permettant d'émettre des obligations de premier rang et des actions privilégiées de catégorie C pour un montant maximal de 3 G\$. Ce programme d'une durée de 25 mois vient à échéance en août 2012. Au 31 décembre 2010, le solde disponible de financement émanant de ce prospectus est de 2,3 G\$.

AGENCES DE NOTATION

La Société, émetteur assujetti, bénéficie de cotes de crédit avantageuses des agences de notation, cotes qui sont parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes.

Les rapports des agences traitent principalement du Mouvement des caisses Desjardins sur une base cumulée, puisque les cotes de crédit de la Société sont adossées à la solidité du bilan des caisses.

Au cours de la dernière année, les agences de notation ont maintenu les cotes de crédit du Mouvement des caisses Desjardins et ont reconnu à nouveau sa très forte capitalisation, la stabilité de ses excédents d'opérations,

sa grande prédominance à l'intérieur de ses marchés locaux et la qualité de ses actifs. En décembre 2010, l'agence de notation Fitch a attribué une cote de A+ à la Société. La Société n'était pas cotée par Fitch au 31 décembre 2009.

Les cotes de crédit élevées reflétant la solidité financière du Mouvement des caisses Desjardins et de son réseau des caisses lui assurent crédibilité et notoriété auprès des investisseurs institutionnels.

COTES DE CRÉDIT DE CAPITAL DESJARDINS INC.

Agence de notation	Cote
Standard & Poor's	A+
Fitch	A+
Moody's Investors Service	Aa2
Dominion Bond Rating Service	AA (Faible)

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE – CONSEIL DE STABILITÉ FINANCIÈRE

La Société s'inspire des meilleures pratiques promues et émises par le Conseil de stabilité financière (ci-après également désigné sous l'appellation « CSF »), un groupe économique informel composé d'autorités financières nationales, d'organisations internationales et de groupements élaborant des normes dans le domaine de la stabilité financière.

Ces meilleures pratiques consistent en la communication d'informations plus étoffées, entre autres sur les instruments financiers puisqu'ils sont considérés davantage à risque du point de vue des marchés. Certaines informations à fournir sont déjà incluses dans la note 12 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des notes afférentes aux états financiers du rapport annuel.

La Société ne possède aucun instrument financier faisant l'objet d'un risque élevé ou posant une problématique d'évaluation. En effet, les seuls actifs importants sont les billets subordonnés des caisses Desjardins et ces derniers comportent peu de risques. En conséquence, nous considérons qu'aucune divulgation supplémentaire n'est requise.

ANALYSE DES RÉSULTATS

(en milliers de dollars)

COMPARAISON DES RÉSULTATS DES QUATRIÈMES TRIMESTRES DE 2010 ET DE 2009

Pour le quatrième trimestre de 2010, la Société affiche un bénéfice net de 580 \$, comparativement à un bénéfice net de 57 \$ pour la même période de l'année précédente. Cette hausse de 523 \$ est attribuable principalement à la progression du revenu net d'intérêts de 472 \$ et à la baisse des honoraires professionnels de 241 \$, contrebalancée par une augmentation de 179 \$ de la charge d'impôts sur les bénéfices.

COMPARAISON DES RÉSULTATS DE 2010 ET DE 2009

Pour l'exercice financier 2010, la Société affiche un bénéfice net de 1 674 \$, comparativement à un bénéfice net de 420 \$

pour l'exercice précédent. Cette hausse de 1 254 \$ est principalement attribuable à la progression du revenu net d'intérêts de 1 473 \$ et à la diminution des honoraires professionnels de 286 \$, contrebalancée par une augmentation de 484 \$ de la charge d'impôts sur les bénéfices.

La hausse de 1 473 \$ du revenu net d'intérêts résulte des émissions d'obligations de premier rang des séries E et F en mars et juin 2009 respectivement, pour un montant de 1 000 000 \$, et des séries G et H en mai et novembre 2010 respectivement, pour un montant de 1 600 000 \$. Le revenu d'intermédiation financière provient de l'écart de taux d'intérêt établi pour les billets subordonnés et du taux associé aux obligations de premier rang qui sert à financer les coûts d'exploitation de la Société.

CONVENTIONS COMPTABLES CRITIQUES ET ESTIMATIONS

Les principales conventions comptables sont décrites à la note 2 de la page 13 à la section des notes afférentes aux états financiers.

MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Aucune nouvelle norme comptable n'a été adoptée durant l'année 2010. Les modifications futures de conventions comptables à adopter sont décrites à la note 3 des états financiers annuels de la Société. Certaines conventions revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Société du fait que la direction doit formuler des hypothèses et des estimations dont certaines pourraient avoir trait à des incertitudes. Aucun changement significatif n'a été apporté à ces hypothèses et estimations au cours de l'année 2010.

NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

Historique

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les entreprises qui ont une obligation d'information du public seront tenues, à compter de 2011, d'appliquer les normes internationales d'information financière (ci-après également désignées sous l'appellation « IFRS »).

Afin de respecter cet échéancier, le Mouvement des caisses Desjardins, incluant la Société, a mis sur pied dès 2007 un programme de conversion aux normes IFRS et a élaboré un plan de conversion détaillé comportant trois grandes étapes décrites à la page 4 de son Rapport annuel 2009 :

- Étape 1 – Initiative : Identification et Faisabilité
- Étape 2 – Projet : Conception – Réalisation – Déploiement
- Étape 3 – Opération : Post-implantation

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la Société, ayant une obligation d'information du public, applique les normes IFRS à titre de référentiel comptable pour la préparation de ses états financiers intermédiaires et annuels. La Société publiera ses premiers états financiers intermédiaires conformément aux normes IFRS pour

le premier trimestre se terminant le 31 mars 2011 ainsi que les informations comparatives, un état de la situation financière (antérieurement désigné comme un bilan) en date du 1^{er} janvier 2010 et des rapprochements transitoires.

Travaux réalisés à ce jour

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, la Société a poursuivi sa conversion aux normes IFRS en mettant à niveau ses systèmes d'information, ses processus et ses contrôles internes ainsi qu'en déployant son plan de gestion du changement. La Société a ainsi pratiquement complété les travaux liés aux phases de déploiement et de post-implantation de son programme de conversion.

Les principales incidences financières découlant du passage aux normes IFRS ont également été quantifiées sur la base des informations disponibles et des normes IFRS en vigueur au 31 décembre 2010. La Société n'a aucune incidence significative liée à la conversion des normes IFRS.

Dans le cadre de son plan de gestion du changement, la Société a tenu des séances de formation à l'intention des membres du conseil d'administration et du comité de vérification de la Société ainsi que des membres de son personnel du service des finances. Les progrès réalisés jusqu'à présent sont conformes à l'échéancier établi et ils sont communiqués régulièrement à la direction de même qu'au comité de vérification de la Société. La sensibilisation aux normes IFRS à l'échelle du Mouvement des caisses Desjardins est une priorité d'ici le 31 décembre 2011.

La Société a élaboré le modèle de ses premiers états financiers intermédiaires selon les normes IFRS ainsi que les notes afférentes et a poursuivi l'accumulation des données financières nécessaires à la production de ses états financiers.

La Société effectue une vigie continue de l'évolution des normes qui pourraient affecter ses états financiers après la date de passage aux IFRS, soit le 1^{er} janvier 2011.

GOUVERNANCE FINANCIÈRE

La Société doit se conformer à certaines exigences découlant de la réglementation prescrite par les ACVM et portant sur l'obligation d'information continue, la surveillance des auditeurs externes, l'attestation de l'information financière et les comités de vérification, ce qui amène donc la direction de la Société à attester, au 31 décembre 2010, de la conception et de l'efficacité de ses contrôles et procédures de communication de l'information et de son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Conformément aux directives des ACVM décrites dans le Règlement 52-109, la Présidente du conseil d'administration et chef de la direction ainsi que le Chef de la direction financière de la Société ont conçu ou fait concevoir des contrôles et des procédures de communication de l'information financière qui

RAPPORT DE GESTION DE CAPITAL DESJARDINS INC. (suite)

sont supportés notamment par le processus d'attestation périodique de l'information financière présentée dans les documents annuels et intermédiaires. L'ensemble de l'information recueillie au cours du processus de gouvernance financière est revu trimestriellement et annuellement par les membres du comité de divulgation du Mouvement des caisses Desjardins et par les membres du comité de vérification de la Société, ces derniers exerçant un rôle de premier plan quant à la surveillance et l'appréciation de l'adéquation des contrôles et procédures de communication de l'information financière.

À 31 décembre 2010, selon le cadre de contrôle reconnu du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (ci-après également désigné sous l'appellation « COSO »), une évaluation a été effectuée par la direction de la Société relativement à la conception et à l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information financière de la Société.

Sur la foi des travaux d'évaluation effectués, la Présidente du conseil d'administration et chef de la direction ainsi que le Chef de la direction financière de la Société ont attesté que les contrôles et procédures de communication de l'information permettent d'assurer que l'information devant être communiquée dans les documents déposés ou présentés en vertu de la législation canadienne sur les valeurs mobilières est consignée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus par les règles et formulaires pertinents, fournissant ainsi aux investisseurs une information complète et fiable.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Société est responsable de concevoir et de maintenir un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Ce contrôle interne est conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, en conformité avec les PCGR du Canada.

Comme pour l'évaluation des contrôles et des procédures de communication de l'information, l'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été effectuée selon le cadre de contrôle COSO.

En raison de ses limites inhérentes, il est possible que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter les inexactitudes résultant d'erreurs ou de fraudes. De plus, l'évaluation par la direction des contrôles fournit seulement une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle qui pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

Les travaux réalisés ont permis à la Présidente du conseil d'administration et chef de la direction ainsi qu'au Chef de la direction financière de conclure qu'au 31 décembre 2010, le contrôle interne à l'égard de l'information financière est efficace et qu'il ne comporte aucune faiblesse importante.

MODIFICATION DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Enfin, la Société confirme que depuis le 30 septembre 2010, le contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a fait l'objet d'aucun changement qui a modifié de façon importante son contrôle interne à l'égard de l'information financière, ou qui aurait raisonnablement pu le faire.

NOMINATION À LA HAUTE DIRECTION

M. Louis-Daniel Gauvin a été nommé Premier vice-président et directeur général de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc. M. Gauvin aura aussi la responsabilité des relations avec les investisseurs, et ce, dans un contexte où le Mouvement des caisses Desjardins entend être de plus en plus présent sur les marchés financiers nationaux et internationaux. Il sera également responsable des activités de conformité au sein du Mouvement des caisses Desjardins ainsi que des relations avec les autorités réglementaires.

Enfin, la Société annonce le départ à la retraite de M. Bruno Morin, Directeur général de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc.

Ces modifications entrent en vigueur le 25 février 2011.

Monique F. Leroux, FCA, FCMA
*Présidente du conseil
d'administration et chef
de la direction*

Raymond Laurin, FCA
*Chef de la direction
financière*

Le 24 février 2011

Le tableau suivant présente le calcul du ratio de couverture par le bénéfice de la Société et, à des fins d'illustration, celui du Mouvement des caisses Desjardins.

POUR LES PÉRIODES DE DOUZE MOIS TERMINÉES
LES 31 DÉCEMBRE 2010 ET 2009

	Capital Desjardins inc. (en milliers de dollars)	Mouvement des caisses Desjardins (en millions de dollars)		
	2010	2009	2010	2009 ⁽³⁾
(A) Intérêts sur les emprunts et débentures	110 447 \$	61 711 \$	108 \$	67 \$
(B) Bénéfice ⁽¹⁾ ou excédents ⁽²⁾	112 768	62 294	2 025	1 570
(C) Ratio de couverture par le bénéfice (B) / (A)	1,021 fois	1,009 fois	18,750 fois	23,433 fois

(1) Bénéfice de Capital Desjardins inc. avant intérêts sur les emprunts et débentures (obligations) ainsi que la charge d'impôts.

(2) Excédents du Mouvement des caisses Desjardins avant ristournes, intérêts sur les emprunts et débentures, participations sans contrôle et la charge d'impôts.

(3) Certains chiffres comparatifs ont été redressés afin de refléter une modification de méthode comptable appliquée de manière rétroactive.

Le Mouvement des caisses Desjardins n'a pas cautionné les obligations de premier rang.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

RÉSULTATS

(non audités, par trimestre, en milliers de dollars)

	2010				2009			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Revenu d'intérêts	34 733 \$	31 744 \$	27 165 \$	19 622 \$	19 622 \$	19 624 \$	14 845 \$	9 004 \$
Frais d'intérêts	33 784	30 913	26 464	19 147	19 145	19 139	14 460	8 868
Revenu net d'intérêts	949	831	701	475	477	485	385	136
Autres revenus	—	—	1	—	1	(1)	2	8
Frais autres que d'intérêts sur obligations	157	137	214	128	388	223	201	98
Bénéfice avant impôts	792	694	488	347	90	261	186	46
Charge d'impôts sur les bénéfices	212	199	134	102	33	80	38	12
Bénéfice net	580 \$	495 \$	354 \$	245 \$	57 \$	181 \$	148 \$	34 \$

BILAN

(non audité, par trimestre, en milliers de dollars)

	2010				2009			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Actif								
Actif à court terme	22 191 \$	51 020 \$	19 280 \$	31 567 \$	12 719 \$	31 624 \$	11 961 \$	7 671 \$
Billets subordonnés des caisses Desjardins	2 900 000	2 200 000	2 200 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	800 000
Frais reportés	289	386	54	132	—	—	—	240
Total de l'actif	2 922 480 \$	2 251 406 \$	2 219 334 \$	1 331 699 \$	1 312 719 \$	1 331 624 \$	1 311 961 \$	807 911 \$
Passif et capitaux propres								
Passif à court terme	27 621 \$	54 307 \$	22 703 \$	31 310 \$	12 493 \$	31 424 \$	13 710 \$	7 426 \$
Obligations de premier rang	2 888 111	2 190 928	2 190 650	1 294 634	1 294 349	1 294 119	1 293 847	796 349
Emprunts	1 063	1 238	1 607	1 778	2 142	2 309	821	709
Passif d'impôts futurs	660	448	384	341	344	398	390	382
Capitaux propres	5 025	4 485	3 990	3 636	3 391	3 374	3 193	3 045
Total du passif et des capitaux propres	2 922 480 \$	2 251 406 \$	2 219 334 \$	1 331 699 \$	1 312 719 \$	1 331 624 \$	1 311 961 \$	807 911 \$

À l'actionnaire de Capital Desjardins inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Capital Desjardins inc., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 et les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes annexes incluant un résumé des principales méthodes comptables.

**RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION
POUR LES ÉTATS FINANCIERS**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation des risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Capital Desjardins inc. au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal, (Québec)
Le 24 février 2011

¹ Comptable agréé auditeur, permis no 14376

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE
(en milliers de dollars)

	2010	2009
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie	— \$	1 068 \$
Intérêts courus et autres créances	22 191	11 651
	22 191	12 719
Billets subordonnés des caisses Desjardins, au coût (notes 4 et 5)		
Série C	300 000	300 000
Série E	500 000	500 000
Série F	500 000	500 000
Série G	900 000	—
Série H	700 000	—
	2 900 000	1 300 000
Frais reportés, au coût non amorti	289	—
Total de l'actif	2 922 480 \$	1 312 719 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
PASSIF		
Passif à court terme		
Emprunt bancaire (note 6)	2 323 \$	— \$
Intérêts courus et autres charges à payer	22 122	11 249
Partie à court terme des emprunts	3 079	1 039
Impôts à payer	97	205
	27 621	12 493
Obligations de premier rang (note 5)		
Série C	299 476	299 134
Série E	498 202	497 714
Série F	497 834	497 501
Série G	895 798	—
Série H	696 801	—
	2 888 111	1 294 349
Emprunts (note 7)	1 063	2 142
Passif d'impôts futurs	660	344
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 8)	1 010	1 010
Bénéfices non répartis	4 015	2 381
	5 025	3 391
Total du passif et des capitaux propres	2 922 480 \$	1 312 719 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration de Capital Desjardins inc.

Monique F. Leroux, FCA, FCMA

Présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Denis Paré, LL.L, D.D.N.

Vice-Président du conseil d'administration

ÉTATS DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(en milliers de dollars)

NOUS SOMMES
NOMBREUX À CROIRE À LA COOPÉRATION

ÉTAT DES RÉSULTATS

	2010	2009
Revenu d'intérêts		
Billets subordonnés des caisses Desjardins		
Série C	19 506 \$	19 506 \$
Série D	—	3 963
Série E	30 030	22 736
Série F	28 955	16 890
Série G	31 783	—
Série H	2 990	—
	113 264	63 095
Frais d'intérêts		
Obligations de premier rang		
Série C	19 308	19 287
Série D	—	3 888
Série E	29 268	22 090
Série F	28 038	16 347
Série G	30 826	—
Série H	2 868	—
	110 308	61 612
Revenu net d'intérêts	2 956	1 483
Autres revenus	1	10
Revenu total	2 957	1 493
Frais autres que d'intérêts sur obligations		
Honoraires professionnels	484	770
Taxes sur le capital	13	41
Frais financiers	139	99
	636	910
Bénéfice avant impôts	2 321	583
Charge (récupération) d'impôts sur les bénéfices		
Impôts exigibles	331	230
Impôts futurs	316	(67)
	647	163
Bénéfice net de l'exercice	1 674 \$	420 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

	2010	2009
Solde au début de l'exercice	2 381 \$	2 001 \$
Bénéfice net de l'exercice	1 674	420
	4 055	2 421
Dividendes sur les actions ordinaires	40	40
Solde à la fin de l'exercice	4 015 \$	2 381 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(en milliers de dollars)

	2010	2009
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net de l'exercice	1 674 \$	420 \$
Ajustements pour :		
Variation nette des intérêts courus et autres	(521)	(301)
Variation des impôts à payer	(108)	540
Frais capitalisés sur les obligations	1 448	1 000
Variation des impôts futurs	316	(67)
	2 809	1 592
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement d'obligations de premier rang, Série D	—	(450 000)
Émission d'obligations de premier rang, Série E, nette des frais de commissions	—	498 250
Émission d'obligations de premier rang, Série F, nette des frais de commissions	—	498 150
Émission d'obligations de premier rang, Série G, nette des frais de commissions	896 400	—
Émission d'obligations de premier rang, Série H, nette des frais de commissions	697 550	—
Remboursement d'emprunts à long terme	(1 039)	(611)
Emprunts à long terme contractés	2 000	2 500
Emprunt bancaire contracté	2 323	—
Frais reportés capitalisés, prospectus préalable de base	(120)	—
Autres frais capitalisés aux obligations, Séries E, F, G et H	(951)	(1 238)
Dividendes versés	(40)	(40)
	1 596 123	547 011
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Rachat des billets subordonnés des caisses Desjardins, Série D	—	450 000
Achat de billets subordonnés des caisses Desjardins, Série E	—	(500 000)
Achat de billets subordonnés des caisses Desjardins, Série F	—	(500 000)
Achat de billets subordonnés des caisses Desjardins, Série G	(900 000)	—
Achat de billets subordonnés des caisses Desjardins, Série H	(700 000)	—
	(1 600 000)	(550 000)
Diminution de la trésorerie		
Trésorerie au début de l'exercice	(1 068)	(1 397)
	1 068	2 465
Trésorerie à la fin de l'exercice	— \$	1 068 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie		
Intérêts payés	98 935 \$	56 185 \$
Impôts sur les bénéfices payés (recouvrés)	439	(309)

Les notes font partie intégrante des états financiers.

(Les chiffres présentés dans les notes afférentes aux états financiers sont exprimés en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Capital Desjardins inc. (ci-après également désigné sous l'appellation « Société »), constituée selon la partie 1A de la *Loi sur les compagnies du Québec*, a pour objet d'émettre ses propres obligations de premier rang sur les marchés financiers, puis d'investir le produit de ces émissions dans des billets subordonnés émis par les caisses Desjardins. Ces dernières sont régies par la *Loi sur les coopératives de services financiers*

et affiliées à la Fédération des caisses Desjardins du Québec (ci-après également désignée sous l'appellation « Fédération »), société mère de Capital Desjardins inc.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada (ci-après également désignés sous l'appellation « PCGR ») requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ayant une incidence sur les actifs et les passifs ainsi que les revenus et les frais des exercices concernés. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

INSTRUMENTS FINANCIERS – COMPTABILISATION ET ÉVALUATION

La Société comptabilise ses instruments financiers selon les normes de l'Institut canadien des comptables agréés (ci-après également désigné sous l'appellation « ICCA ») intitulées « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » (chapitre 3855), « Couvertures » (chapitre 3865) et « Résultat étendu » (chapitre 1530).

Les actifs financiers doivent être classés dans l'une des catégories suivantes : « Détenus à des fins de transaction », « Disponibles à la vente », « Détenus jusqu'à l'échéance » ou « Prêts et créances », en fonction de leurs caractéristiques ainsi que du but de leur acquisition. Quant aux passifs financiers, ils doivent être classés dans la catégorie « Détenus à des fins de transaction » ou dans la catégorie « Autres passifs ». Les actifs et passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur. Par la suite, les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction ainsi que les actifs financiers disponibles à la vente continuent d'être comptabilisés au bilan à la juste valeur. La variation de juste valeur de ceux détenus à des fins de transaction est comptabilisée aux résultats de l'exercice, tandis que la variation de juste valeur de ceux disponibles à la vente est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à leur décomptabilisation. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances ainsi que les passifs financiers non détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont capitalisés et, par la suite, amortis sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf lorsqu'ils sont classés dans la catégorie « Détenus à des fins de transaction », auquel cas ces coûts sont passés en charge dès qu'ils sont engagés.

Les billets subordonnés des caisses Desjardins et les intérêts courus répondent à la définition « Prêts et créances » et sont donc classés dans cette catégorie. Ils sont par conséquent comptabilisés au coût.

Les obligations de premier rang sont classées dans la catégorie « Autres passifs ». Elles sont donc comptabilisées au coût après amortissement des coûts de transaction. Les coûts de transaction sont composés de frais engagés relatifs aux émissions de titres sur les marchés financiers. Ces frais sont amortis au taux d'intérêt effectif jusqu'en mai 2012 pour la série C, jusqu'en mars 2014 pour la série E, jusqu'en mai 2016 pour la série F, jusqu'en mai 2020 pour la série G et jusqu'en novembre 2015 pour la série H.

Les emprunts sont classés dans la catégorie « Autres passifs ». Ils sont donc comptabilisés au coût.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La Société comptabilise les impôts sur les bénéfices en utilisant la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont établis en tenant compte des écarts temporaires déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur, ou pratiquement en vigueur, qui s'appliquent dans l'exercice au cours duquel les écarts sont censés se résorber.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

(Les chiffres présentés dans les notes afférentes aux états financiers sont exprimés en milliers de dollars, sauf indication contraire)

3. MODIFICATION COMPTABLE FUTURE

NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

Le Conseil des normes comptables du Canada a annoncé que les PCGR du Canada qui s'appliquent aux entreprises qui ont une obligation d'information du public seront remplacés par les Normes internationales d'information financière (ci-après également désignées sous l'appellation « IFRS ») en 2011. Ainsi, la Société a amorcé son projet de conversion aux IFRS à l'été 2007.

Étant donné que la Société adoptera les IFRS le 1^{er} janvier 2011, les nouvelles normes relatives aux PCGR canadiens entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2011 ou après ne sont pas présentées en tant que modifications comptables futures, car la Société cessera de publier ces états financiers en vertu des PCGR canadiens.

4. BILLETS SUBORDONNÉS DES CAISSES DESJARDINS

BILLETS SUBORDONNÉS, SÉRIE C

Le produit des obligations de premier rang, série C, a été utilisé par la Société pour acheter des billets subordonnés des caisses, série C, au prorata de l'actif moyen de chaque caisse, pour un montant total de 300 000 \$ échéant le 1^{er} juin 2017. Ces billets portent intérêt à un taux annuel de 6,502 %, les intérêts étant payables par versements semestriels égaux pour les dix premières années, et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1,05 %, les intérêts étant payables trimestriellement pour les cinq années suivantes. La Société peut, à son gré, exiger l'encaissement en tout ou en partie des billets subordonnés dans le but de rembourser par anticipation les obligations de premier rang, série C. Toutefois, pour tout remboursement avant le 1^{er} juin 2012, la Société devra obtenir l'approbation préalable de l'Autorité des marchés financiers (ci-après également désignée sous l'appellation « Autorité »).

BILLETS SUBORDONNÉS, SÉRIE E

Le produit des obligations de premier rang, série E, a été utilisé par la Société pour acheter des billets subordonnés des caisses, série E, au prorata de l'actif moyen de chaque caisse, pour un montant total de 500 000 \$ échéant le 1^{er} avril 2019. Ces billets portent intérêt à un taux annuel de 6,006 %, les intérêts étant payables par versements semestriels égaux pour les cinq premières années, et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 5,02 %, les intérêts étant payables trimestriellement pour les cinq années suivantes. La Société peut, à son gré, exiger l'encaissement en tout ou en partie des billets subordonnés dans le but de rembourser par anticipation les obligations de premier rang, série E. Toutefois, pour tout remboursement avant le 1^{er} avril 2014, la Société devra obtenir l'approbation préalable de l'Autorité.

BILLETS SUBORDONNÉS, SÉRIE F

Le produit des obligations de premier rang, série F, a été utilisé par la Société pour acheter des billets subordonnés des caisses, série F, au prorata de l'actif moyen de chaque caisse, pour un montant total de 500 000 \$ échéant le 1^{er} juin 2021. Ces billets portent intérêt à un taux annuel de 5,791 %, les intérêts étant payables par versements semestriels égaux pour les sept premières années, et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 3,93 %, les intérêts étant payables trimestriellement pour les cinq années suivantes. La Société peut, à son gré, exiger l'encaissement en tout ou en

partie des billets subordonnés dans le but de rembourser par anticipation les obligations de premier rang, série F. Toutefois, pour tout remboursement avant le 1^{er} juin 2014, la Société devra obtenir l'approbation préalable de l'Autorité.

BILLETS SUBORDONNÉS, SÉRIE G

Le produit des obligations de premier rang, série G, a été utilisé par la Société pour acheter des billets subordonnés des caisses, série G, au prorata de l'actif moyen de chaque caisse, pour un montant total de 900 000 \$ échéant le 5 mai 2020. Ces billets portent intérêt à un taux annuel de 5,387 %, les intérêts étant payables par versements semestriels égaux. La Société ne peut demander le remboursement par anticipation des billets subordonnés, série G, avant le 5 mai 2015. Le 5 mai 2015 ou après cette date, moyennant l'approbation préalable de l'Autorité, la Société peut demander le remboursement par anticipation des billets subordonnés, série G, en tout ou en partie, dans le but de financer le remboursement par anticipation des obligations de premier rang, série G.

BILLETS SUBORDONNÉS, SÉRIE H

Le produit des obligations de premier rang, série H, a été utilisé par la Société pour acheter des billets subordonnés des caisses, série H, au prorata de l'actif moyen de chaque caisse, pour un montant total de 700 000 \$ échéant le 23 novembre 2020. Ces billets portent intérêt à un taux annuel de 4,047 %, les intérêts étant payables par versements semestriels égaux pour les cinq premières années, et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1,57 %, les intérêts étant payables trimestriellement pour les cinq années suivantes. La Société ne peut demander le remboursement par anticipation des billets subordonnés, série H, avant le 23 novembre 2015. Le 23 novembre 2015 ou après cette date, moyennant l'approbation préalable de l'Autorité, la Société peut demander le remboursement par anticipation des billets subordonnés, série H, en tout ou en partie, dans le but de financer le remboursement par anticipation des obligations de premier rang, série H.

(Les chiffres présentés dans les notes afférentes aux états financiers sont exprimés en milliers de dollars, sauf indication contraire)

5. OBLIGATIONS DE PREMIER RANG

OBLIGATIONS DE PREMIER RANG, SÉRIE C

Aux termes d'une convention d'achat et revente intervenue le 9 mai 2002, la Société a convenu d'émettre pour une contrepartie de 300 000 \$ (valeur comptable de 299 476 \$ au 31 décembre 2010) des obligations de premier rang, série C, échéant en juin 2017. Ces obligations portent intérêt à un taux annuel de 6,322 % pour les dix premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1 % pour les cinq années suivantes. La Société peut, à son gré, les rembourser. Ces obligations sont garanties par une hypothèque prioritaire grevant les billets subordonnés, série C, décrits à la note 4. Elles comportent également certaines sûretés négatives, notamment des limites aux montants d'emprunts supplémentaires que la Société peut contracter et l'interdiction de donner des nouvelles sûretés grevant les biens donnés en garantie.

OBLIGATIONS DE PREMIER RANG, SÉRIE E

Aux termes d'une convention d'achat et revente intervenue le 30 mars 2009, la Société a convenu d'émettre pour une contrepartie de 500 000 \$ (valeur comptable de 498 202 \$ au 31 décembre 2010) des obligations de premier rang, série E, échéant en avril 2019. Ces obligations portent intérêt à un taux annuel de 5,756 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 4,97 % pour les cinq années suivantes. La Société peut, à son gré, les rembourser. Ces obligations sont garanties par une hypothèque prioritaire grevant les billets subordonnés, série E, décrits à la note 4. Elles comportent également certaines sûretés négatives, notamment des limites aux montants d'emprunts supplémentaires que la Société peut contracter et l'interdiction de donner des nouvelles sûretés grevant les biens donnés en garantie.

OBLIGATIONS DE PREMIER RANG, SÉRIE F

Aux termes d'une convention d'achat et revente intervenue le 1^{er} juin 2009, la Société a convenu d'émettre pour une contrepartie de 500 000 \$ (valeur comptable de 497 834 \$ au 31 décembre 2010) des obligations de premier rang, série F, échéant en juin 2021. Ces obligations portent intérêt à un taux annuel de 5,541 % pour les sept premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 3,88 % pour les cinq années suivantes. La Société peut, à son gré, les rembourser. Ces obligations sont garanties par une hypothèque prioritaire grevant les billets subordonnés, série F, décrits à la note 4. Elles comportent également certaines

sûretés négatives, notamment des limites aux montants d'emprunts supplémentaires que la Société peut contracter et l'interdiction de donner des nouvelles sûretés grevant les biens donnés en garantie.

OBLIGATIONS DE PREMIER RANG, SÉRIE G

Aux termes d'une convention d'achat et revente intervenue le 5 mai 2010, la Société a convenu d'émettre pour une contrepartie de 900 000 \$ (valeur comptable de 895 798 \$ au 31 décembre 2010) des obligations de premier rang, série G, échéant en mai 2020. Ces obligations portent intérêt à un taux annuel de 5,187 %. La Société ne peut rembourser par anticipation les obligations de premier rang, série G, avant le 5 mai 2015. Ces obligations sont garanties par une hypothèque prioritaire grevant les billets subordonnés, série G, décrits à la note 4. Elles comportent également certaines sûretés négatives, notamment des limites aux montants d'emprunts supplémentaires que la Société peut contracter et l'interdiction de donner des nouvelles sûretés grevant les biens donnés en garantie.

OBLIGATIONS DE PREMIER RANG, SÉRIE H

Aux termes d'une convention d'achat et revente intervenue le 23 novembre 2010, la Société a convenu d'émettre pour une contrepartie de 700 000 \$ (valeur comptable de 696 801 \$ au 31 décembre 2010) des obligations de premier rang, série H, échéant en novembre 2020. Ces obligations portent intérêt à un taux annuel de 3,797 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1,32 % pour les cinq années suivantes. La Société ne peut rembourser par anticipation les obligations de premier rang, série H, avant le 23 novembre 2015. Le 23 novembre 2015 ou après, la Société peut, à son gré, les rembourser par anticipation. Ces obligations sont garanties par une hypothèque prioritaire grevant les billets subordonnés, série H, décrits à la note 4. Elles comportent également certaines sûretés négatives, notamment des limites aux montants d'emprunts supplémentaires que la Société peut contracter et l'interdiction de donner des nouvelles sûretés grevant les biens donnés en garantie.

6. EMPRUNT BANCAIRE

La Société dispose d'un crédit à l'exploitation subordonné d'un montant maximum autorisé de 5 000 \$ (2 000 \$ au 31 décembre 2009). Le crédit à l'exploitation subordonné est remboursable sur demande, portant intérêt au coût des fonds de la Caisse centrale Desjardins, plus une marge établie pour

un emprunt ayant un terme de 2 ans et majoré de 0,75 % (majoré de 0,5 % au 31 décembre 2009). Au 31 décembre 2010, un montant de 2 323 \$ du crédit à l'exploitation subordonné est utilisé (en 2009, inutilisé).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

(Les chiffres présentés dans les notes afférentes aux états financiers sont exprimés en milliers de dollars, sauf indication contraire)

7. EMPRUNTS

	2010	2009
Emprunts à terme subordonnés auprès de la Caisse centrale Desjardins		
3,65 %, remboursable par versements semestriels, comprenant le capital et les intérêts, au montant de 33 \$ jusqu'à l'échéance en avril 2014	216 \$	272 \$
2,94 %, remboursable par versements semestriels, comprenant le capital et les intérêts, au montant de 386 \$ jusqu'à l'échéance en juillet 2012	1 488	2 200
6,25 %, remboursable par versements semestriels, comprenant le capital et les intérêts, au montant de 155 \$ jusqu'à l'échéance en juin 2012	438	709
2,35 %, remboursable par versements semestriels, comprenant le capital et les intérêts, au montant de 1 018 \$ jusqu'à l'échéance en novembre 2011	2 000	—
Moins la partie à court terme	4 142	3 181
	3 079	1 039
	1 063 \$	2 142 \$

Les versements annuels en capital à effectuer au cours des quatre prochains exercices s'établissent à 3 079 \$ en 2011, 967 \$ en 2012, 63 \$ en 2013 et 33 \$ en 2014.

Les paiements des intérêts ou du capital sur ces emprunts sont subordonnés au paiement de tout intérêt ou capital dû en vertu des obligations de premier rang, séries C, E, F et G émises par la Société.

Le 12 juillet 2010, la Société s'est vue accorder un crédit à terme subordonné supplémentaire auprès de la Caisse centrale Desjardins, d'un montant maximal de 5 000 \$, échéant le 30 juin 2015. Au 31 décembre 2010, un montant de 3 000 \$ de ce crédit est inutilisé.

8. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Nombre illimité d'actions, sans valeur nominale

- Ordinaires, votantes et participantes
- Privilégiées, catégorie A, non votantes et non participantes, n'ayant droit à aucun dividende, rachetables au montant du capital versé
- Privilégiées, catégorie B, non votantes et non participantes, n'ayant droit à aucun dividende, rachetables au montant du capital versé

	2010	2009
Émis et entièrement payé		
10 000 actions ordinaires	10 \$	10 \$
1 000 000 d'actions privilégiées catégorie A	1 000	1 000
	1 010 \$	1 010 \$

9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur de la trésorerie, des intérêts courus, de l'emprunt bancaire, des autres créances et des autres charges à payer est égale à la valeur comptable en raison de leurs échéances à court terme.

Au 31 décembre, la juste valeur des autres instruments financiers se détaille comme suit :

	2010			2009		
	Juste valeur	Valeur comptable	Écart favorable (défavorable)	Juste valeur	Valeur comptable	Écart favorable (défavorable)
Billets subordonnés	3 043 788 \$	2 900 000 \$	143 788 \$	1 404 385 \$	1 300 000 \$	104 385 \$
Obligations de premier rang	3 044 728	2 888 111	(156 617)	1 405 758	1 294 349	(111 409)
Emprunts	4 157	4 142	(15)	3 231	3 181	(50)

9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La juste valeur des billets subordonnés et des emprunts est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs à des taux d'actualisation représentant les taux dont la Société pouvait se prévaloir en date de fin d'exercice pour des titres comportant des conditions et des échéances semblables. La juste valeur des obligations de premier rang est établie selon les cours du marché.

La trésorerie est le seul instrument financier comptabilisé à la juste valeur. L'évaluation du niveau hiérarchique de cet instrument est considérée comme étant de niveau 1. Ce niveau consiste en une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs identiques.

10. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

Les opérations avec les caisses Desjardins et les autres entités du Mouvement des caisses Desjardins qui sont liées à la Société ont produit en 2010 des revenus de 113 265 \$ (63 104 \$ en 2009) et des charges de 5 853 \$ (360 \$ en 2009). Le bilan comprend des éléments d'actif entre ces parties apparentées de 2 922 183 \$ (1 312 695 \$ en 2009) ainsi que des éléments de passif de 89 864 \$ (11 507 \$ en 2009).

En plus des opérations précédemment mentionnées, un montant de 31 \$ versé à la Fédération et un montant de 1 857 \$ versé à

Valeur mobilières Desjardins sont compris dans les frais capitalisés aux obligations de premier rang au bilan au 31 décembre 2010. Les opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange qui représente le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties apparentées.

11. GESTION DU CAPITAL

L'objectif de la Société est de maintenir des capitaux propres suffisants permettant d'assurer la continuité de ses opérations, dont le paiement régulier du dividende à ses actionnaires.

La Société, filiale à part entière de la Fédération, n'est pas elle-même soumise à des exigences réglementaires relatives à son capital, celles-ci s'appliquant plutôt au Mouvement des caisses

Desjardins dans son ensemble. Les actifs de la Société sont consolidés aux fins de l'évaluation de la composition et de la suffisance du capital du Mouvement des caisses Desjardins, effectuée selon la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base émise par l'Autorité.

12. GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société a été créée exclusivement pour offrir des valeurs mobilières sur les marchés des capitaux et en investir ensuite le produit dans des valeurs mobilières émises par les caisses Desjardins afin de combler leurs besoins de liquidités. La Société fait donc le lien avec les investisseurs externes dans le but de faciliter aux caisses l'accès aux capitaux institutionnels.

Le conseil d'administration de la Fédération assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble des activités du Mouvement des caisses Desjardins, dont la Société fait partie. Dans certaines de ces responsabilités spécifiques en gestion des risques du Mouvement des caisses Desjardins, le conseil d'administration est appuyé par la commission Gestion des risques, la commission Vérification et Inspection ainsi que le conseil d'éthique et de déontologie.

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, dont le risque de crédit et liquidité ainsi que le risque de marché.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'une caisse de s'acquitter de ses obligations contractuelles relativement aux billets subordonnés émis en faveur de la Société.

Les titres émis par les caisses en faveur de la Société sont en effet subordonnés, quant au droit de paiement, à toutes les autres obligations des caisses. Ce risque de crédit est toutefois évalué comme minime puisque le Mouvement des caisses Desjardins a mis en place certains mécanismes d'intervention financière à l'appui des caisses éprouvant des difficultés financières. De plus, la *Loi sur les coopératives de services financiers* autorise expressément la Fédération à combler tout déficit d'exploitation d'une caisse dont la réserve générale serait insuffisante.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT

Constaté au bilan

	2010	2009
Trésorerie	— \$	1 068 \$
Intérêts courus	22 171	11 627
Billets subordonnés des caisses Desjardins, au coût	2 900 000	1 300 000
Total constaté au bilan	2 922 171 \$	1 312 695 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

(Les chiffres présentés dans les notes afférentes aux états financiers sont exprimés en milliers de dollars, sauf indication contraire)

12. GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Société de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non à son bilan, à l'échéance de celle-ci ou antérieurement à cette date.

La Société favorise une gestion prudente du risque de liquidité en assurant l'appariement des échéances entre les obligations de premier rang et les billets subordonnés. La Société est également en mesure d'exiger de la part du réseau des caisses le paiement en tout ou en partie des billets subordonnés dans le but de rembourser par anticipation les obligations de premier rang.

De plus, afin d'assurer un accès permanent au marché des capitaux et préserver ainsi ses sources de liquidités, la Société a renouvelé, en juillet 2010, un prospectus simplifié lui permettant d'émettre, sur une période de 25 mois, des obligations de premier rang et des actions privilégiées de catégorie C pour un montant maximal de 3 000 000 \$. Au 31 décembre 2010, le solde disponible de financement émanant de ce prospectus est de 2 300 000 \$.

Le tableau suivant présente les passifs financiers par échéance contractuelle restante. Les montants indiqués incluent le capital et les intérêts, le cas échéant.

2010	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt bancaire	2 323 \$	— \$	— \$	— \$	2 323 \$
Autres charges à payer	—	938	—	—	938
Emprunts	—	3 216	1 092	—	4 308
Obligations de premier rang ⁽¹⁾	—	169 865	532 332	3 056 129	3 758 326

2009	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Autres charges à payer	— \$	130 \$	— \$	— \$	130 \$
Emprunts	—	1 184	2 241	—	3 425
Obligations de premier rang ⁽¹⁾	—	86 535	259 314	1 311 544	1 657 393

⁽¹⁾ L'échéance contractuelle du montant de chacune des séries d'obligations de premier rang se situe au-delà de 5 ans aux 31 décembre 2010 et 2009. Toutefois, pour fins de présentation dans les tableaux ci-dessus, il est présumé que les obligations seront remboursées à la fin de leur période de taux d'intérêt fixe respective. Par conséquent, les intérêts payables au-delà de cette période ne sont pas inclus dans les montants ci-haut.

GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de variation de la valeur marchande d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt et leur volatilité. La Société est exposée à ce risque en raison de ses positions découlant de ses activités d'intermédiaire entre les caisses et les investisseurs institutionnels. Plus spécifiquement, la Société est exposée au risque de taux d'intérêt correspondant aux répercussions éventuelles des fluctuations de taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres.

Une gestion prudente est exercée pour atteindre l'objectif d'optimiser le revenu net d'intérêts tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt.

Ainsi, un appariement des taux d'intérêt sur les obligations de premier rang avec ceux des billets subordonnés est recherché sur la durée entière de ces instruments financiers. De plus, une marge bénéficiaire suffisante pour financer les coûts d'exploitation de la Société est fixée dès l'émission des titres de dettes par la fixation d'un taux d'intérêt sur les billets subordonnés, majoré d'un certain nombre de points de base par rapport au coût de la dette. Par ailleurs, la Société ne détient aucun portefeuille de négociation.

Les flux financiers résultant des activités de la Société sont appariés et, par conséquent, l'impact d'une variation de taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres est négligeable.

Capital Desjardins inc.

100, avenue des Commandeurs
Lévis (Québec) Canada

G6V 7N5

www.desjardins.com

Pour renseignements supplémentaires :

Jacques Descôteaux

Vice-président, Administration

Téléphone : (514) 281-7777

François Audet

Vice-président, Divulgation financière

Téléphone : (514) 281-7873

Document produit par la

Direction financière du Mouvement Desjardins

Tél. : 418 835-8444 et 1 866 835-8444

The English version of this yearly
report is available upon request